

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowatp-/
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directions de l'éducation des conseils scolaires de langue française
Agentes et agents de supervision des administrations scolaires de langue française

EXPÉDITEUR : Steve Marshall, sous-ministre

DATE : Le 23 mai 2008

OBJET : **Soutien du gouvernement à l'Entente cadre de la table provinciale de discussion (TPD) intervenue entre l'ACÉPO, l'AFOCSC et l'AEFO**

À la fin de l'automne 2007 et au début de l'hiver 2008, la ministre a entrepris des entretiens informels avec les associations de conseillères et scolaires, les fédérations d'enseignantes et les syndicats représentant le personnel de soutien, dont l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO), l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), afin de voir avec eux comment assurer la paix et le progrès continu en relations de travail dans le secteur de l'éducation, en concluant de nouvelles conventions collectives locales de quatre ans avant l'expiration des conventions actuelles. Ces nouvelles conventions, dont la date d'expiration serait le 31 août 2012, auraient pour principes directeurs l'amélioration du rendement des élèves, la sécurité et la salubrité du milieu d'apprentissage et de travail et des relations de travail positives à tous les niveaux du secteur.

L'ACÉPO, l'AFOCSC et l'AEFO se sont donc réunies au cours des trois derniers mois à une table de discussion facilitée par le Ministère. Les deux parties, souhaitant donner la priorité aux élèves et ayant adopté une approche collégiale dans ces discussions, ont convenu d'incorporer dans les conventions collectives locales l'entente cadre conclue à la TPD et que le gouvernement a accepté d'appuyer financièrement.

J'ai le plaisir de vous écrire aujourd'hui pour vous donner quelques détails sur les investissements supplémentaires et les changements de politique que la province effectuera afin de soutenir son objectif d'améliorer le rendement des élèves dans un environnement de paix et de progrès en matière de relations de travail. Il est à noter que les modifications requises au règlement régissant les subventions aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2008-2009 n'ont pas encore été apportées. Les renseignements dans la présente note sont fournis en l'absence d'un tel règlement modifié. Les initiatives et les investissements décrits aux présentes dépendront de l'approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil d'un tel règlement modifié et ne seront entrepris qu'avec cette

approbation. Le Ministère entend demander l'approbation d'un tel règlement et vous informera s'il est approuvé. Nous diffuserons à la fin de mai une note de service B qui fournira des éclaircissements sur ces annonces.

Approche générale

Comme indiqué en détail ci-après, le Ministère :

- appuiera des améliorations de la programmation et le renforcement de la capacité de collaboration dans les conseils scolaires de langue française ;
- allouera des ressources supplémentaires pour permettre aux conseils scolaires d'embaucher du personnel enseignant additionnel;
- appuiera des améliorations de la rémunération et des avantages sociaux.

Contexte financier

Au quatrième trimestre de 2007, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario était de 0,1 %. Cela représente une troisième baisse consécutive de la croissance du PIB réel. Dans ce contexte, le gouvernement et le Ministère sont disposés à accorder des ressources pour appuyer la paix et la stabilité en relations de travail dans les écoles de langue française dans la mesure où ces investissements appuient également leurs trois objectifs : améliorer le rendement des élèves, réduire les écarts au niveau du rendement et accroître la confiance dans l'éducation financée par les fonds publics.

Perfectionnement professionnel et communautés d'apprentissage professionnelles (CAP)

La formation et le perfectionnement professionnel continu de tout le personnel scolaire sont des éléments clés de la stratégie du gouvernement en éducation. Toute personne qui œuvre au sein de notre système scolaire a un important rôle à jouer dans le maintien d'un système d'éducation de haute qualité.

Le Ministère se réjouit que l'ACÉPO, l'AFOCSC et l'AEFO aient décidé de promouvoir les CAP et qu'un comité sera mis sur pied au niveau de chaque conseil pour orienter les activités de formation et de perfectionnement professionnel et pour établir et assurer la durabilité des CAP et le suivi de leur mise en œuvre . Cette approche, qui mettra sur la collaboration et l'engagement envers l'apprentissage continu, contribuera au professionnalisme du corps enseignant et à la réussite des élèves.

Le Ministère entend augmenter les Subventions pour les besoins des élèves (SBÉ), sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, comme suit :

- Subvention de base pour les élèves – montant pour l'apprentissage professionnel :
 - 7,24 \$ par élève de l'élémentaire en 2009-10;
 - 15,21 \$ par élève de l'élémentaire en 2010-11;
 - 23,07 \$ par élève de l'élémentaire en 2011-12;
- Réduction de la taille des classes 4^e-8^e :
 - 0,18 enseignant par 1 000 élèves de 4^e-8^e en 2009-10;
 - 0,37 enseignant par 1 000 élèves de 4^e-8^e en 2010-11;
 - 0,57 enseignant par 1 000 élèves de 4^e-8^e en 2011-12;
 - 0,96 enseignant par 1 000 élèves de 4^e-8^e en 2012-13;

- Enseignant(e)s de la réussite et conseiller(ère)s en littératie et numératie 7^e-8^e :
 - 0,32 enseignant par 1 000 élèves de 4^e-8^e en 2012-13;
- Dotation au secondaire :
 - 0,19 enseignant par 1 000 élèves du secondaire en 2008-09;
 - 0,38 enseignant par 1 000 élèves du secondaire en 2009-10;
 - 0,70 enseignant par 1 000 élèves du secondaire en 2010-11;
 - 1,02 enseignant par 1 000 élèves du secondaire en 2011-12;
 - 1,35 enseignant par 1 000 élèves du secondaire en 2012-13.

L'ACÉPO, l'AFOCSC et l'AEFO ont convenu que les sommes versées ci-haut, c'est-à-dire 18,2 millions de dollars aux conseils de langue française d'ici 2012-13 (0,4 million en 2008-09; 1,6 million en 2009-10, 3,3 millions en 2010-11; 5,1 millions en 2011-12 et 7,8 millions en 2012-13), seront utilisées pour appuyer le maintien et l'essor des CAP au sein des écoles élémentaires et secondaires de langue française. Les activités des CAP appuieront la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique, l'amélioration de rendement des élèves et la réduction des écarts au niveau du rendement.

Temps de préparation pour le personnel enseignant à l'élémentaire

Le Ministère soutiendra le temps de préparation du personnel enseignant de l'élémentaire à des niveaux croissants pour chaque année de 2009-2010 à 2012-2013. Le financement accordé par l'entremise de la subvention de base pour les élèves, la subvention pour la réduction de l'effectif des classes au primaire et la subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant compensera le coût de l'augmentation du temps de préparation.

Le temps de préparation du personnel enseignant de l'élémentaire sur une base hebdomadaire est établi aux niveaux suivants : 200 minutes en 2008-2009; 210 minutes en 2009-2010; 220 minutes en 2010-2011; 230 minutes en 2011-2012; 240 minutes le 31 août 2012.

Le financement réuni provenant des minutes du temps de préparation supplémentaires détaillées ci-dessus et des subventions à des fins particulières, mènera à une augmentation du nombre d'enseignants financés par la subvention de base pour les élèves, qui est de 6,22 enseignants par 1 000 élèves de l'élémentaire à l'heure actuelle, comme suit :

- 0,42 enseignant de plus par 1 000 élèves en 2009-2010;
- 0,86 enseignant de plus par 1 000 élèves en 2010-2011;
- 1,30 enseignants de plus par 1 000 élèves en 2011-2012;
- 1,74 enseignants de plus par 1 000 élèves en 2012-2013.

Le personnel enseignant supplémentaire embauché grâce à cette initiative sera inclus au calcul de la subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant, qui reflète les variations de coûts salariaux des enseignants selon leurs qualifications et expérience. Le financement accordé aux conseils sera ajusté pour tenir compte des coûts du personnel additionnel en fonction du placement de ce dernier sur la grille des salaires.

On prévoit que cet investissement générerait 2 253 nouveaux postes d'enseignant spécialisé à l'élémentaire (211 millions de dollars) d'ici 2012-2013, dont 111 dans les conseils scolaires de langue française (10,3 millions de dollars).

Comme vous le savez, les programmes d'éducation artistique peuvent accroître l'engagement des élèves dans leur apprentissage. Pour certains élèves, ces possibilités de s'exprimer de manière créative ont pour effet d'accroître leur rétention à l'école. L'éducation artistique favorise également l'acquisition de compétences importantes, comme la créativité et l'innovation. Une condition de cette allocation est le maintien de la flexibilité en dotation en personnel au niveau du conseil, qui permettra l'affectation à temps plein de ces nouveaux membres du personnel enseignant en éducation artistique, dans plus d'une école le cas échéant.

Surveillance à l'élémentaire

Le personnel scolaire dans son ensemble a un rôle important à jouer en ce qui concerne la surveillance des élèves dans les écoles élémentaires, qui est une composante essentielle à la création et le maintien d'un environnement sécuritaire.

Le gouvernement créera une nouvelle allocation à l'intérieur de la subvention de base pour les élèves pour améliorer le financement de la surveillance dans les écoles élémentaires, comme suit :

- 22,23 \$ par élève élémentaire en 2008-09;
- 23,61 \$ par élève élémentaire en 2009-10;
- 26,88 \$ par élève élémentaire en 2010-11;
- 20,06 \$ par élève élémentaire en 2011-12.

Cet investissement sera de l'ordre de 24 millions de dollars d'ici 2011-12, dont 1,2 million de dollars pour les conseils de langue française.

Personnel enseignant suppléant

En plus des augmentations des repères de financement pour les suppléants prévues ci-dessous au chapitre des augmentations salariales, le gouvernement augmentera les repères de financement pour les suppléants dans la subvention de base pour les élèves de 3,5 % en 2008-2009 afin de permettre des améliorations des conditions de travail qui feront l'objet de négociations locales. Cela devrait générer 7 millions de dollars à l'échelle provinciale, dont 0,3 million serait alloué aux conseils scolaires de langue française.

Comité tripartite personnel enseignant-conseils-Ministère

La ministre mettra sur pied un comité tripartite personnel enseignant-conseils scolaires – Ministère et nommera les membres d'ici le 31 décembre 2008. Le comité sera en place jusqu'au 31 août 2012. La ministre établira le cadre de référence à la suite d'une consultation avec les parties concernées. Le comité discutera des enjeux découlant de la mise en œuvre de l'entente cadre de la TPD, conseillera la ministre sur la mise en œuvre des initiatives du gouvernement, concevra des stratégies visant la coordination et la coopération entre employés-employeurs au niveau local et traitera d'autres enjeux soulevés lors des discussions provinciales. Un sous-comité francophone sera établi.

Augmentations de salaire

Le gouvernement accepte de financer les augmentations de salaire suivantes pour les enseignantes et enseignants réguliers et suppléants des conseils scolaires de langue française :

- 1^{er} septembre 2008 : 3 %;
- 1^{er} septembre 2009 : 3 %;
- 1^{er} septembre 2010 : 3 %;
- 1^{er} septembre 2011 : 3 %.

Cette amélioration devrait atteindre 1,6 milliard de dollars d'ici 2011-2012, dont 88 millions seraient alloués aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires de langue française.

Avantages sociaux et autres conditions de travail

En août 2007, le Ministère a annoncé une amélioration de 50 millions de dollars en 2008-2009 à affecter aux avantages sociaux. Nous introduirons en 2010-11 une autre augmentation récurrente de 33 millions de dollars pour les avantages sociaux et autres conditions de travail à l'échelle du secteur, à condition que :

- les conseils scolaires de langue française utilisent leur part de l'amélioration de 50 millions de dollars annoncée en août 2007 et allouée grâce aux repères des SBÉ accrus le 26 mars 2008, uniquement pour compenser les pressions financières actuelles des conseils et non pas pour améliorer les avantages sociaux dans la négociation locale;
- la part revenant à chaque unité de négociation de l'AEFO des 33 millions de dollars supplémentaires, et pas plus, serve à améliorer les avantages sociaux et autres conditions de travail des membres de l'AEFO;
- tous les autres avantages sociaux et conditions de travail ayant des incidences financières demeurent inchangés pendant les quatre années de la convention collective.

Cette amélioration devrait générer 1,6 million de dollars aux conseils scolaires de langue française.

Admissibilité aux améliorations des SBÉ

Ces améliorations ne seront accordées que si la directrice ou le directeur de l'éducation d'un conseil scolaire de district de langue française, l'agente ou l'agent de supervision d'une administration scolaire de langue française et la présidente ou le président de chaque unité de négociation de l'AEFO au niveau d'un conseil ou administration scolaire envoient une note à Margot Trevelyan, directrice des relations de travail et de la gestion de l'éducation au Ministère de l'Éducation, qui confirme que le conseil ou l'administration scolaire et l'unité de négociation de l'AEFO ont ratifié au plus tard le 30 novembre 2008 une convention collective qui :

- est en vigueur du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2012
- comprend dans son préambule l'énoncé suivant : « *Le Conseil ou administration scolaire XX et l'unité de négociation de l'AEFO YY conviennent qu'ils visent à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts au niveau du rendement et à accroître la confiance de la population dans l'éducation financée par les fonds publics* »;
- se conforme entièrement aux dispositions de l'entente cadre conclue à la TPD AFOCSC-ACÉPO-AEFO, que les trois organismes ont signée.

Au cas où les parties ne rempliraient pas ces conditions, les conseils et administrations scolaires de langue française seraient admissibles à une augmentation de 2 % des repères salariaux des enseignants en 2008-2009, et à une augmentation de 2 % en 2009-2010. Ces améliorations reflètent un taux supérieur à celui de l'inflation en Ontario – 1,8 % en 2007 – et au taux d'inflation moyen de 1,9 % au cours des quatre dernières années civiles. Le budget provincial de 2008 a prévu l'inflation en Ontario à 1,4 % en 2008-2009, à 1,9 % en 2009-2010 et à 2 % en 2010-2011. De plus, pendant les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, ces conseils ne seraient pas admissibles aux autres améliorations de financement décrites dans la présente note, à l'exception des améliorations pour les avantages sociaux décrites dans l'annexe de l'entente cadre issue de la TPD AFOCSC-ACÉPO-AEFO.

Ces conditions s'appliqueront pour chacun des quatre systèmes scolaires de la province.

À titre de sous-ministre de l'Éducation, je suis tout à fait résolu à mettre en œuvre le programme *Tonifier l'éducation en Ontario*, en poursuivant les progrès réalisés à ce jour et en approfondissant nos stratégies et nos efforts pour aller de l'avant. La paix et la stabilité en relations de travail sont des conditions gagnantes pour toute instance qui aspire à devenir la meilleure au monde en matière d'éducation.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos prochaines étapes de négociation locale des conventions collectives.

Le sous-ministre,

Steve Marshall

- c.c. Laurent Joncas, directeur général, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
Carole Drouin, directrice générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques
Louise Pinet, directrice générale, Association des conseillères et conseillers des écoles publiques de l'Ontario
Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
Margot Trevelyan, directrice, Direction des relations de travail et de la gestion de l'éducation